

Renouer avec la nature

Description :

Au-delà des petits gestes simples, des propositions d'aménagements dans les habitations et les jardins, c'est l'évolution des mentalités et des comportements qui sera réellement porteuse d'une progression de la prise en compte de la biodiversité.

Il s'agit surtout de recréer la relation, qui s'est en grande partie distendue, entre l'homme et la nature.

Cette mesure a pour intention de changer la perception des habitants sur la biodiversité qui les entoure, de faire évoluer les préjugés et les « peurs » de la nature et de les amener à passer à l'action, à leur échelle, pour agir concrètement en faveur de la biodiversité.

Elle intéresse également les visiteurs du Parc : résidents secondaires, touristes,...

Une attention particulière est portée dans cette mesure à l'accessibilité et à la découverte des milieux naturels par les personnes handicapées.

Principales actions proposées

:

- Programmes permettant une participation active des jeunes scolarisés en faveur de la biodiversité, comme :
 - – Opération régionale « Objectif nature », les écoles éco-citoyennes, pour le primaire,
- Club EDEN 62 pour les collèges,
- Opération «Des bottes au clavier » pour les lycées
- Chèque Nature Région pour tous les élèves
- Animations pour les centres de loisirs et formation de leurs animateurs
- Mobilisation des habitants autour de leur patrimoine naturel : approches sensibles et culturelles, démarches participatives pour se réapproprier l'environnement local et renouer avec la nature ; conseils, formations adaptées, informations, conseils et sensibilisation via le Journal des habitants du Parc
- Coordination du réseau de prestataires d'animations et sorties nature sur le territoire du Parc : organisation de formations des prestataires, valorisation et promotion de leurs activités
- Développement des échanges transfrontaliers avec les structures et sites partenaires

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure est animée par le Syndicat mixte du Parc et par Eden 62 pour ses actions dans les collèges et à destination du grand public.

Elle mobilise particulièrement :

- les habitants des communes riveraines des milieux naturels,
- les habitants du Parc disposant d'un jardin ou d'un espace vert privatif,
- les personnes accueillant le public : offices de tourisme, hébergeurs...
- les établissements scolaires, sur la base de programmes d'actions qui seront d'abord expérimentés avec les lycées d'enseignement général, technique et agricole du territoire, les collèges et écoles,
- les établissements publics à vocation pédagogique et patrimoniale
- les établissements privés assurant des activités récréatives et de loisirs.

L'Éducation Nationale, les communes et les acteurs associatifs locaux seront directement associés.

Le Département du Pas-de-Calais, via Eden 62, et le Département du Nord s'inscrivent dans cette démarche avec leurs actions dans les collèges. Tous les organismes qui gèrent des sites naturels sont concernés

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure est destinée à être mise en œuvre sur la totalité du territoire, avec toutefois une attention particulière pour

les communes situées en bordure des cœurs de nature et dans les corridors écologiques.

Sa mise en œuvre s'appuiera particulièrement sur les équipements d'accueil du public à vocation pédagogique et patrimoniale.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 9 octobre 2014